

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

17. Les frais de transport des maquettes et projets seront, sur territoire suisse, à la charge du Comité.

Les envois venant de l'étranger devront, en prévision du retour, être accompagnés de passavants et l'artiste prendra toutes les mesures pour éviter les faux frais.

Le Secrétaire de la Commission pour le monument national, M. J. C. Benziger, Wallgasse, 8, Berne, mettra à la disposition des intéressés qui en feront la demande différents plans et vues des emplacements prévus pour l'érection du monument.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1er novembre 1908, à Berne.

Sont présents : Comité central : MM. G. Naville, président, Dr Bluntschli, vice-président, P. Ulrich et O. Wenner, caissier. Excusé : M. H. Peter, secrétaire.

Sections : Section d'Aarau : M. R. Ammann, architecte. Section de Bâle : MM. O. Burckhardt, R. Kelterborn, J. Grüninger, K. Leisinger, H. Flügel, R. Suter, architectes, F. Merian, ingénieur.

Section de Berne : MM. Ed. Joos, B. Padel, E. Baumgart, F. Widmer, L. Mathys, R. v. Wurstemberger, Bracher-Moser, architectes, A. Schafir, F. Zulauf, R. Gassmann, G. Anselmier, A. Flückiger, directeur, O. Sand, directeur général C. F. F.

Section de Fribourg : M. A. Gremaud, ingénieur cantonal.

Section des Grisons : MM. W. Jäger, architecte, Neuscheler, directeur.

Section de St-Gall : MM. F. Largiader, ingénieur, E. Wild, conseiller national, H. Ditscher, P. Truniger, architectes.

Section du Tessin : M. R. v. Krammichfeldt, architecte.

Section de Soleure : MM. J. Fröhlicher, E. Schlatter, architectes.

Section des Waldstätten : MM. O. Balthasar, A. Meyer, A. Benz, architectes, E. Mœri, ingénieur.

Section de Winterthour : MM. Bridler, architecte, W. Halter, ingénieur.

Section de Chaux-de-Fonds : M. Indermühle, architecte.

Section de Genève : M. G. Autran, ingénieur.

Section de Neuchâtel : MM. A. Hotz, ingénieur cantonal, A. Rychner, Ch. Philippin, architectes.

Section de Vaud : MM. G. Epitaux, architecte, Ch. Petitat, P. Manuel, Buttiaz, Südheimer, Schüle, ingénieurs.

Section de Zurich : MM. Anderwert, C. Jegher, R. Maillart, Mousson, Beuttner, ingénieurs, Asper, Gros, Dr Gull, Müller (Talwil), Pfleghard, H. Stieger, F. Wehrli, H. Weideli, architectes, Fietz, architecte cantonal, Bertschinger, directeur, A. Müller, C. Zwicky, professeurs, A. Jegher, ingénieur, rédacteur, Guyer.

1. Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués. La réunion habituelle du printemps n'a pas eu lieu, plusieurs affaires qui devaient être portées à son ordre du jour n'étant alors pas suffisamment étudiées.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 septembre 1907, à Genève, publié dans le *Bulletin Technique* de 1907, page 232, est adopté.

2. Rapport de M. C. Jegher, ingénieur, sur les questions professionnelles. Le rapport, très minutieux et documenté de

M. Jegher, est l'objet de l'approbation générale et sera publié in-extenso dans la *Schweizerische Bauzeitung*.

Le président annonce que la Société suisse des ingénieurs et architectes a adressé, de concert avec l'Association des anciens polytechniciens, une requête au Conseil de l'Ecole polytechnique, tendant à obtenir que ces deux Sociétés participent à l'élaboration des plans d'études et du nouveau règlement de l'Ecole polytechnique par l'entremise d'une commission spéciale pour chaque branche de l'enseignement.

3. M. le Dr Bluntschli rapporte sur le projet du Comité central relatif aux principes à suivre dans l'organisation des concours d'architecture. Ce projet est discuté chapitre après chapitre.

Introduction. La section de Bâle propose d'ajouter, après le premier paragraphe de l'introduction : « Les dispositions de chaque concours publics d'architecture seront examinées par une commission centrale qui publiera, dans le plus court délai, le résultat de son examen dans les organes de la Société et fera savoir aux membres de la Société suisse des ingénieurs et architectes si leur participation au concours est recommandable. »

Cette proposition constituerait une manière de mise en tutelle des autorités ouvrant un concours et ne serait jamais admise par elles. Repoussée à une grande majorité.

Le procès-verbal allemand que nous traduisons ici énumère une série de modifications apportées à la rédaction de différents articles du projet ; nous ne croyons pas avoir qualité pour en donner une interprétation française et attendrons la version officielle — qui fera règle — du Comité central pour en faire part à nos lecteurs. La Rédaction.

Le projet ainsi amendé est adopté par l'assemblée et entrera en vigueur le 1er janvier 1909. Il sera publié par les organes de la Société.

4. Le caissier, M. Wenner, ingénieur, justifie la proposition du Comité central d'élever à Fr. 10 (au lieu de Fr. 8) la cotisation annuelle ; adopté sans opposition. Cette nouvelle cotisation sera perçue dès 1909.

5. Rapport de M. Ulrich sur l'état de la publication *La maison bourgeoise en Suisse*. Le rapporteur signale la collection de vues, provenant des divers cantons, disposée dans l'antichambre de la salle où se tient la séance, et se réfère au procès-verbal de la séance de la Commission du 10 octobre 1908, à Olten. Le premier volume de la publication, qui comprendra les documents recueillis dans les anciens cantons, paraîtra probablement à la fin de l'année prochaine.

6. Le président rapporte sur la requête adressée par le Comité central au Conseil fédéral pour obtenir la révision de l'article 348 du Code des obligations concernant la responsabilité civile de l'architecte et de l'ingénieur.

7. M. Ulrich rapporte sur l'état des études entreprises en vue d'élaborer des bases générales pour les soumissions et adjudications de travaux et pour l'unification des méthodes de mesures. Ces questions doivent être encore discutées avec l'Association suisse des entrepreneurs, à Zurich.

8. La discussion du projet du Comité central concernant les contrats d'architectes est renvoyée à la prochaine réunion, la question n'ayant pas été suffisamment étudiée au sein des sections.

9. M. Anderwert, ingénieur, propose d'envoyer un télégramme de félicitations au colonel Schaeck et au premier lieutenant Messner, qui ont remporté le premier prix dans la course de ballons, à Berlin. Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 2^{1/4} heures.

Pour le secrétaire :
V. WENNER, caissier.